AR Prefecture

082-218200178-20250415-DEL2025_22-DE
Reçu le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-22

DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

Arrondissement de Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU,.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

***Convocation** : 11/04/2025*

Délibération n°2025-22 : Avenant au contrat d'équipement conclu avec le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le 18 septembre 2023, la commune a conclu avec le Conseil départemental un contrat d'équipement (contrat d'équipement n°3) accordant à la collectivité une subvention globalisée de 384 246 € sur la période 2023-2026.

Ce contrat concerne 8 opérations pour une dépense prévisionnelle globale de 1 716 761.39€ HT.

Depuis, le soutien financier du Conseil départemental a été sollicité à plusieurs titres, en particulier :

- la rénovation énergétique du local associatif ancienne mairie et de la mairie, pour un montant d'opération de 32 457.28€ HT (subvention sollicitée : 7 789.75€),

- le renforcement, la réfection et la rehausse du mur de soutènement situé en contrebas de l'église, pour un montant d'opération de 244 928.78€ HT (subvention sollicitée : 58 782.91€),

- la création d'un terrain de futsal, pour un montant d'opération initial de 301 974.45€ HT, ramené à 190 951€ (subvention sollicitée initialement : 81 533€, ramenée à 51 556.77€),

- les surcoûts et travaux complémentaires de réhabilitation de l'église de Lapeyrière ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs d'accueil du public dans ses abords immédiats, pour un montant de 461 018€ HT (subvention sollicitée : 118 171.86€),

- des travaux supplémentaires et surcoûts du projet de création d'un local associatif « club house pétanque », pour un montant de 37 814.74€ HT (subvention sollicitée : 10 210€),

- l'installation d'un défibrillateur externe à la salle des fêtes, pour un montant de 2 060€ HT (subvention sollicitée : 494.40€).

Afin de permettre le cofinancement par le Conseil départemental de ces projets, il convient de conclure un avenant au contrat d'équipement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

DECIDE de passer un avenant au contrat d'équipement n°3 conclu le 18 septembre 2023 entre la commune de Bessens et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne pour y intégrer les projets susmentionnés.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

AR Prefecture

082-218200178-20250415-DEL2025_22-DE
Reçu le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 18 AVR. 2025